



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RMI

Question écrite n° 43864

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la modification du fonctionnement du revenu minimum d'insertion (RMI). En effet, ce projet consisterait à faire participer les familles des bénéficiaires du RMI au financement de tout ou partie de l'allocation versée à partir d'un certain niveau de ressources. Or, introduire l'obligation alimentaire dans les conditions d'attribution du RMI change la nature même de ce dispositif, dans la mesure où la solidarité familiale doit prendre le pas sur la solidarité nationale. Cette décision aura pour conséquence de voir basculer dans la précarité une majorité de RMistes, notamment ceux qui sont âgés de plus de trente ans dont cette allocation est le dernier rempart avant la marginalité, et va ainsi à l'encontre de la volonté affichée du Gouvernement de lutter contre l'exclusion. Il lui demande par conséquent de lui faire part de sa position à ce sujet et s'il pense réellement que cette décision fera reculer le chômage des jeunes, une des prétendues priorités du Gouvernement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43864

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 octobre 1996, page 5374